

RTT, emploi, protection sociale : des débats anciens

note [hussionet](#) n°31, janvier 2011

Cette note se contente de reprendre trois chroniques publiées en 1994 dans *Rouge*, l'hebdomadaire de la LCR. Elles sont reproduites ici sans modification parce qu'elles ont l'intérêt de montrer la persistance des projets et des fantasmes néolibéraux. Les acteurs ont changé – ou vieilli – mais la musique est la même. Nous sommes en 1994 : la droite est revenue au pouvoir en 1993, et l'on sort tout juste d'une grave récession qui a conduit à une forte hausse du taux de chômage. Quelques extraits choisis pour commencer.

Inconscient bourgeois : le secrétaire général de l'OCDE se défend de vouloir « jeter par-dessus bord tout ce qui a été le fruit d'un siècle de progrès social en Europe » tandis que Roger Fauroux (ex-ministre de l'industrie de 1988 à 1991) préfère « l'assouplissement de la durée du travail individuelle » à une réduction générale du temps de travail. Quant à Jean-Baptiste de Foucauld, homme de gauche tendance Delors et Commissaire au Plan, il annonce la couleur : « sur la santé, il faut convaincre l'opinion de la nécessité de réformer comme cela a été fait sur les retraites ».

Les coulisses de l'exploit(ation) : Isabelle Bouillot, directrice du Budget et du club delorien Clisthène dirige aujourd'hui un fonds d'investissement en Chine, *China Equity Links*. Elle déclarait à l'époque qu'on ne « peut continuer à vivre avec le même niveau de protection sociale, de prévoyance et affronter de manière efficace et équitable la concurrence internationale ». Un préfet, Bertrand Landrieu, pose la question : « faut-il admettre l'activité professionnelle des femmes comme un état de fait sur lequel il n'y aurait pas à revenir [compte tenu de leurs] handicaps sur le plan de la formation et de la mobilité ». Enfin, Michel Bon, directeur de l'ANPE, met les pieds dans le plat : « pour beaucoup d'entreprises, un salarié non qualifié ne vaut pas les 10000 F par mois qu'il coûte ».

Comment un patron abolit le chômage : cette chronique décortique une annexe du rapport Minc sur *La France de l'an 2000*, où Pierre Guillen, vice-Président de l'UIMM, délire sur le « travail différencié ». Il rêve de généraliser « un régime contractuel identique au régime du travail à temps partiel, dans lequel les parties au contrat de travail peuvent discuter et fixer librement le volume de l'horaire et sa répartition » ce qui suppose qu'en « faisant disparaître la notion de travail à temps plein dans la réglementation du temps de travail. »

Inconscient bourgeois

Christian Barsoc, *Rouge* n°1593, 9 juin 1994

Résumé des épisodes précédents : il y a un léger mieux sur l'économie, par rattrapage de la chute de 1993. L'Unedic vient de réduire de moitié ses prévisions pour 1994 : il y aurait un peu plus de 100 000 chômeurs nouveaux au lieu des 200 000 initialement prévus. Ces fluctuations de l'économie capitaliste ne remettent pas en cause notre analyse, qui n'a jamais été de dire que ce serait toujours pire : les données fondamentales du chômage et l'exclusion ne sont en rien modifiées, ni à court terme, ni à long terme.

Quand ils sont entre eux, les bourgeois savent parfaitement ce qu'il en est. Il suffit d'acheter quelques unes de leurs publications pour s'en convaincre. Dans *La Tribune Desfossés* du 3 juin, Paye, secrétaire général de l'OCDE livre les bonnes idées d'un rapport à paraître et jure ses grands dieux qu'il « ne recommande nullement de jeter par-dessus bord tout ce qui a été le fruit d'un siècle de progrès social en Europe ». On sait ce que valent de telles dénégations : c'est en réalité l'objectif de toutes les politiques libérales en Europe. L'astuce consiste à s'en prendre aux cotisations sociales, plutôt que d'attaquer de front le salaire direct. On baisse les charges des patrons, et on doit évidemment réduire d'autant les prestations sociales. On promet alors, le cœur sur la main, que cette réduction sera équitable, et le tour est joué.

La veille, dans le même quotidien, on pouvait entendre un son de cloche identique de la part de Roger Fauroux à propos d'un autre rapport émanant d'un groupe de travail franco-allemand. Quelques points forts : la réduction de la durée du travail comme moyen de résorber le chômage repose sur un raisonnement « erroné », il faut lui préférer « l'assouplissement de la durée du travail individuelle ». Les salaires doivent augmenter moins vite que la productivité, et il faut instituer une franchise totale de cotisations sur les 4000 premiers francs de salaire, de manière à « diminuer de moitié le coût du travail non qualifié ». C'est d'ailleurs, à peu de choses près, le discours du Livre blanc de Delors.

Balladur vient de mettre en place une commission consacrée aux « défis économiques et sociaux de l'an 2000 ». Cet aréopage d'hommes d'affaires et d'intellectuels distingués (Morin, Rosanvallon, Touraine et Ferry) doit, selon son président Minc, répondre à cette question : « Comment utiliser le rebond de croissance que nous pressentons pour qu'il serve à l'emploi ? » (*Libération* du 3 juin). Là aussi, on sait à peu près ce qui en sortira, grâce au Commissaire au Plan de Foucauld, qui annonce la couleur : « sur la santé, il faut convaincre l'opinion de la nécessité de réformer comme cela a été fait sur les retraites » (*Les Echos* du 3 juin). Le parallèle avec les retraites est significatif : la Fondation Saint-Simon et les chrétiens sociaux font un Livre blanc, la droite prépare les décrets d'application.

La seule nouveauté réside dans la méthode de travail choisie, qui consiste à réaliser « en quelque sorte un exercice de psychanalyse ». Mais on sait déjà de l'inconscient bourgeois qu'il est structuré comme une langue de bois, autour de cette idée fixe : pour créer des emplois, il faut baisser le salaire, et pour baisser le salaire, il faut « revoir » la protection sociale. Tout cela est très cohérent : nous savons au moins contre quoi il faut se battre !

Les coulisses de l'exploit(ation)

Christian Barsoc, *Rouge* n° 1604, 22 septembre 1994

Pendant toute cette campagne, il faudra avoir l'oreille fine pour ne pas manquer les couacs dans l'harmonieuse musique de chambre sociale que va nous interpréter le trio Balladur-Chirac-Delors. Aucun de ces mélomanes n'a intérêt à sortir l'artillerie lourde et à mettre sur le devant de la scène les projets qui se trament en coulisse et qui risquent bien de nous tomber dessus au lendemain des élections. Heureusement, il y a des fausses notes.

Cette semaine, *Libération* du 12 septembre a ainsi publié des extraits des dépositions de hauts fonctionnaires devant la commission animée par Minc sur les « défis économiques et sociaux de l'an 2000 ». Prenons par exemple Isabelle Bouillot. Elle est à la fois directrice du Budget et aussi, nous apprend *l'Expansion* parue le même jour, membre du club delorien Clisthène. Or, que déclare-t-elle devant la Commission sans savoir, on s'en doute, que ces propos seraient reproduits dans la presse. Ceci : « *On ne peut continuer à vivre avec le même niveau de protection sociale, de prévoyance et affronter de manière efficace et équitable la concurrence internationale* ». Et, ne nous y trompons, c'est ce qu'il a dans ces milieux de plus à « gauche », car ce discours est prétendument tenu au nom des exclus, que l'on cherche à opposer aux salariés. Tout serait d'ailleurs à citer, même si la palme revient au préfet Bertrand Landrieu, qui a gagné un abonnement aux *Cahiers du féminisme* avec cette formidable brève de comptoir : « *faut-il admettre l'activité professionnelle des femmes comme un état de fait sur lequel il n'y aurait pas à revenir ?* », compte tenu de leurs « *handicaps sur le plan de la formation et de la mobilité* » !

Tout ce petit monde est au fond assez indifférencié, de Champsaur, directeur de l'Insee, qui s'obstine (« *on a échoué sur la proposition de revenir au Smig, il faut recommencer* ») à de Foucauld (autre delorien fameux) qui se résigne : « *il faut poser la question des règles d'évolution du Smic* ». Ces propos auraient dû faire la une de tous les journaux, ne serait-ce que pour leur vulgarité exemplaire, mais il semble bien que l'on peut aujourd'hui raconter n'importe quoi.

Pas tout-à-fait, car il y a quand même eu des réactions à l'interview de Bon, directeur de l'ANPE, dans *Les Echos* du 15 septembre. La phrase qui a fait tilt est la suivante : « *La collectivité n'est-elle pas en droit* » de proposer au chômeur « *d'accomplir une tâche d'intérêt général en échange de son indemnisation ?* ». La CGT et FO ont protesté, mais le RPR s'est déclaré intéressé. Voilà donc le social tel que l'entend Chirac ! Quand on met bout à bout ces propositions, qu'il s'agisse des ateliers publics proposés par Bon, des domestiques de Balladur (un employé au Smic à plein temps payé ne reviendrait qu'à 2478 F par mois), ou encore l'idée d'un quota de Rmistes dans chaque entreprise, on comprend mieux ce que la bourgeoisie a derrière la tête : une abominable régression sociale, destinée à encadrer les exclus en leur dispensant une aumône conditionnée à leur soumission.

C'est une autre formule de Bon qui résume sans doute le mieux cette vision du monde : « *pour beaucoup d'entreprises, un salarié non qualifié ne vaut pas les 10000 F par mois qu'il coûte* ». Alors, comme Monsieur Michel Bon vient de porter plainte pour diffamation contre la direction nationale de la CFDT-ANPE, c'est avec beaucoup de précautions oratoires que nous concluons en le remerciant pour ses propos d'une fulgurante inhumanité. Ils nous mettent en alerte, pour aller débusquer derrière les discours électoraux, les intentions et les fantasmes invouables.

Le fameux rapport Minc a été préparé au Commissariat au Plan, à partir de diverses contributions. On avait pu se faire, grâce à *Libération*, une petite idée de ce que les hauts fonctionnaires consultés avaient derrière la. Mais ce groupe comprenait aussi des patrons, dont Pierre Guillen, vice-Président de l'UIMM, qui n'est donc pas n'importe qui au sein du CNPF.

Fidèle aux meilleures traditions du journalisme d'investigation, nous avons pu nous procurer sa contribution intitulée « Le travail différencié ». Cette note, assortie d'un projet de loi, est absolument démente, et le plus simple est d'en produire d'abondants extraits. L'idée de base est simple : pour tenir compte de l'évolution de la société, il faut passer « à un régime contractuel identique au régime du travail à temps partiel, dans lequel les parties au contrat de travail peuvent discuter et fixer librement le volume de l'horaire et sa répartition (...) Cela n'est possible qu'en faisant disparaître la notion de travail à temps plein dans la réglementation du temps de travail qui, par voie de conséquence, ferait aussi disparaître celle de travail à temps partiel, la seconde n'étant définie que par rapport à la première ».

Plus de durée légale, plus de durée hebdomadaire, plus de notion d'heures supplémentaires, reste un face-à-face direct entre le salarié et l'employeur, « libres de négocier la durée du travail en fonction des besoins de l'entreprise, de la conjoncture économique et des souhaits des salariés (...), l'objectif de la négociation étant de faire correspondre les uns et les autres ». La grande nouveauté est de faire du temps de travail un élément du contrat de travail, mais il peut fluctuer dans des marges bien plus larges que celles qui existent aujourd'hui. La répartition de la durée du travail doit pouvoir être modifiée « à tout moment, en fonction des nécessités du fonctionnement de l'entreprise » et même instantanément en cas de « circonstances exceptionnelles ». Mais M. Guillen ne veut pas revenir au XIX^{ème} siècle, et consent au maintien de butoirs qui feront que « le salarié ne peut travailler plus de 10 heures par jour, ni plus de 48 heures par semaine, sauf [quand même...] dérogations prévues par la loi » !

L'un des aspects du projet est que, de collectif, le temps de travail devient « individuel ». On voit bien dans quel sens serait modifié le rapport de forces entre employeur et salarié, et c'est pourquoi Guillen, qui sent la difficulté, déploie toute son art de la conviction pour montrer que les salariés ont intérêt à ce système. C'est là que le texte de Guillen atteint des sommets. Pensez donc ! Le salarié pourrait « avoir plusieurs employeurs avec des horaires plus ou moins importants chez chacun d'eux. Ceci ne pourrait être que sécurisant pour lui car s'il n'y avait plus de travail chez un employeur, il risquerait d'en avoir plus chez l'autre ou les autres ». Pas bête, n'est-ce pas ? Il suffisait d'y penser !

Bien sûr, il restera de petits problèmes pudiquement évoqués par Guillen qui suggère que « les évolutions de carrière ne seront vraisemblablement plus possibles dans les mêmes conditions que nous les avons connues jusqu'à présent ». Mais qu'à cela ne tienne : il suffira, « il faudra – dit Guillen – que les salariés trouvent d'autres centres d'intérêt, comme par exemple l'investissement dans un mouvement associatif qui lui permette d'acquérir une reconnaissance sociale ». Mais attention, pas de jugement de valeur : « personne ne se sentirait culpabilisé ou dévalorisé de ne pas travailler 39 heures mais 30 heures, 20 heures, ou 48 heures selon les périodes ».

Passons sur les avantages pour les employeurs : s'ils n'ont pas compris, c'est qu'ils sont vraiment bouchés, et passons aux Pouvoirs publics. C'est là qu'il faut bien avouer que tout notre discours sur les 35 heures est pulvérisé, puisque le système « mettrait un terme au débat entre les tenants d'une réduction massive du temps de travail et ceux qui s'y opposent, chacun pouvant choisir dans les temps de travail proposés sur le marché, celui qui correspond à ses besoins ». Avec ce système, il faut bien le reconnaître, l'abolition du chômage est au coin de la rue : « les salariés travaillant 10 heures par semaine seraient des travailleurs comme les autres et non plus des quasi-chômeurs (...) les périodes d'activité seraient coupées par des périodes de non-activité qui ne seraient plus du chômage ».

Voilà donc ce qu'ils ont derrière la tête : un monde de salariés atomisés et corvéables selon le bon vouloir des entreprises. La prouesse de ce texte est que le mot de salaire n'est jamais prononcé, mais cela après tout ne doit pas surprendre : faire sauter toute législation sur la durée du travail, c'est aussi faire sauter tout repère sur le salaire. Lumineuse leçon de choses ! Mais il y a autre chose d'intéressant dans ce texte, au-delà de son infinie vulgarité, c'est la manière dont il cherche à utiliser et à retourner l'idéologie de la libre activité, en se réclamant des aspirations individuelles, et du postulat selon lequel le plein emploi n'aurait plus de sens aujourd'hui. Toutes ces idées sont dans l'air, elles ne sont pas complètement fausses, elles représentent un enjeu du débat social et peuvent « tomber » d'un côté ou de l'autre. Tout cela, au bout du compte, n'est pas vraiment nouveau, et c'est pourquoi nous opposons terme à terme la loi à la dérégulation, la réglementation collective au « libre » contrat individuel. Les élucubrations de Guillen nous permettent au moins de nous rappeler le contenu de classe de cette opposition radicale.